Règlement complet du jeu - Concours France – Italie 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Organisée par la **Société B2S** Adresse Siège social : 198 Rue de Suresnes 92000 Nanterre
Numéro RCS et lieu d'immatriculation : RCS NANTERRE Siret : 842 508 640

Ci-après désignée sous le nom « Organisateur »,

Organise le **Dimanche 15/02/2026 à partir de 18h30 un** jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : " **France - Italie 2026**" (ci-après dénommé « le Jeu »),

Le jeu se déroulera sur le site Officiel de Balles de Sport : https://boutique.ballesdesport.com/

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (hors D.R.O.M. C.O.M. et Monaco), et disposant d'un compte personnel Instagram®. Toute participation au jeu nécessite un accès internet et une adresse électronique valide.

Sont exclus de la participation au présent jeu les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées dans le présent règlement et aux membres du personnel de l'Organisateur et de son partenaire, ainsi que leurs familles (parents, enfants, conjoints et partenaires).

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom/pseudonyme, même adresse e-mail, même compte utilisateur Instagram, et/ou même adresse IP). Les participants s'interdisent de participer au Jeu via plusieurs comptes Instagram® différents, créés à leur initiative.

Toutes les participations incomplètes, illisibles, erronées ou falsifiées seront considérées comme nulles.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier, par tous moyens mis à sa disposition, que le Participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte.

L'Organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler
tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes de toutes sortes, ou des dysfonctionnements sont intervenus, sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique ou manuelle, dans le cadre de la participation au Jeu.

Toute personne participant au Jeu est réputée avoir lu, compris les conditions décrites dans le présent règlement.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu ainsi que du bénéfice de la dotation auquel il aurait pu prétendre ou aurait éventuellement pu gagner, ou purement et simplement disqualifié.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement, ainsi que les lois et règlements français applicables en la matière.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DU JEU

Les participants peuvent tenter leur chance en se rendant sur le site Officiel de « Balles de Sport » : une seule participation par personne est possible pendant le Jeu.

Afin de participer au jeu, le participant doit remplir les conditions suivantes

Le Jeu est organisé : le **Dimanche 15/02/2026 à partir de 18h30 (**heure de Paris)

Le présent jeu est annoncé sur le compte Instagram @ballesdesport ainsi que sur le site web :

- le site Officiel de BallesdeSport.com dont l'URL est : https://boutique.ballesdesport.com/

Les trois questions suivantes sont posées :

1-Combien de sélections compte Antoine Dupont avec le XV de France (au début du Tournoi 2026) ?

- **Moins de 40**
- **Entre 40 et 55**
- **Plus de 70**

2-Combien d'entraîneurs français ont été sélectionneurs de l'équipe d'Italie de rugby ?

- **1**
- **2**
- **3**

3-Quand l'Italie a-t-elle intégré le Tournoi des 6 Nations ?

- **1998**
- **2000**
- **2004**

Une seule réponse par participant sera acceptée.

ARTICLE 4 – DOTATION

Balles de Sport met en jeu **2 PLACES offertes par la société GILBERT, pour le Match des 6 Nations 2026 France Italie**, qui se déroulera à LILLE, Le Dimanche 22 Février 2026.

Les deux places seront offertes au gagnant (e) du présent jeu-concours et attribué conformément à l'article 6 du présent règlement.

En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation par un lot de nature et de valeur équivalente.

Ni l'organisateur, ni le sous-traitant ne pourront être tenus pour responsables de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (livraison non acheminée par les services compétents, le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc.), ils resteront définitivement la propriété de l'Organisateur.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des retards et/ou des pertes du fait des transporteurs ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Les éventuels frais annexes et dépenses engagées par le gagnant dans le cadre de la jouissance de sa dotation ne seront pas pris en charge par l'Organisateur. Sont notamment concernés les frais de logement, de transport, de nourriture.

Le gagnant ne pourra pas demander à l'Organisateur et/ou son sous-traitant la contre-valeur en euros de sa dotation gagnée, ou en demander l'échange contre une autre prestation.

La dotation est non-commerciale. Elle ne pourra être vendue ou cédée à un tiers contre rémunération.

L'Organisateur et son sous-traitant ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, de la dotation par le gagnant.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation de la dotation par les gagnants. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Il est expressément entendu que l'Organisateur n'a pas la qualité de producteur ou fabricant et ne saurait donc voir leur responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité en ce qui concerne la qualité ou les modalités de la dotation offerte dans le cadre du présent jeu.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DU GAGNANT

A l'issue du Jeu, soit le **Jeudi 19/02/2026 à partir de 18h00** un gagnant.e.s. seront désigné.es. parmi l'ensemble des participant.e.s.

Un jury composé d'employés de BallesdeSport sélectionnera par un tirage au sort le gagnant.e.. BallesdeSport garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du jury. La décision du jury est sans appel.

Le Jeudi 19/02/2026 à partir de 18h15 le compte instagram de ballesdeSport annoncera le résultat du Jeu-Concours.

La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier les participants qui ne respectent pas les conditions générales du concours.

A l'issue de la décision, le (la) gagnant(le) seront contactés par message privé via leur adresse email personnel et invités à communiquer leur adresse e-mail et postale afin de recevoir leur dotation.

L'organisateur n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes ou en cas de suppression ou de perte d'email ou de messages, ou en cas de dysfonctionnement des réseaux sociaux concernés.

Le Gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son adresse e-mail par l'Organisateur et/ou son Sous-traitant.

A défaut de communication de l'adresse email et l'adresse postale dans un délai de 48 heures suivant l'envoi du message privé Instagram®, en cas de non–réception du message ou de gagnant injoignable, un nouveau gagnant pourra être tiré au sort.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait ou ne pourrait pas, pour quelque raison, bénéficier de la dotation dans les conditions décrites au présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice de ladite récompense, et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de l'Organisateur.

ARTICLE 6 – DONNEES PERSONNELLES

En participant au Jeu, le gagnant-e au jeu accepte la collecte de ses données personnelles.

Le gagnant-e du jeu devra obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (civilité, nom, prénom, adresse électronique, adresse postale et numéro de téléphone).

Les données personnelles des participants recueillies par l'Organisateur dans le cadre de la participation au Jeu sont traitées dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles et sont traitées conformément aux
dispositions de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 modifiée, et du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018.

Les informations collectées sont destinées à l'Organisateur et son sous-traitant.

Les informations sont collectées aux fins de détermination du gagnant-e et de remise des dotations. Elles seront conservées pour une durée de 1(un) an maximum par l'Organisateur. Toute utilisation des données personnelles pour une autre finalité que la bonne tenue du présent jeu devra faire l'objet d'une autorisation expresse de la part des participants. Les données personnelles recueillies dans le cadre du Jeu ne sont en aucun cas utilisées à des fins publicitaires.

Chaque participant-e dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite aux contacts suivants :

ORGANISATEUR :

P*ar email à l'adresse :* ***contact@ballesdesport.com***

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Gestion des cookies

Les cookies sont de petites quantités d'informations stockées dans des fichiers au sein même du navigateur de votre ordinateur. Les cookies sont accessibles et enregistrés par les sites internet que vous consultez, et par les sociétés qui affichent leurs annonces publicitaires sur des sites internet, pour qu'ils puissent reconnaître le navigateur. Les sites Internet peuvent uniquement accéder aux cookies qu'ils ont stockés sur votre ordinateur.

En participant au jeu-concours, par exemple en consultant le règlement sur notre site, vous consentez à l'utilisation des cookies utilisés pour son bon fonctionnement.
Le Jeu utilise des cookies aux fins suivantes :

- Mesure d'audience : pour suivre les données statistiques de fréquentation du Site (soit l'utilisation faite du Site par les utilisateurs et pour améliorer les services du Site) et pour nous aider à mesurer et étudier l'efficacité de notre contenu interactif en ligne et de ses caractéristiques.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation ou exploitation, de tout ou partie, des éléments composant le Jeu est strictement interdite.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra voir sa responsabilité engagée pour un quelconque dommage lié à la jouissance de la dotation.

L'Organisateur ne pourra être tenus responsables dans l'hypothèse où une ou plusieurs personnes ne pourraient participer au jeu, notamment en cas de défaut technique ou d'encombrement du réseau ou de date limite de participation.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. BallesdeSport ne pourra être tenue responsable, notamment, des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

BallesdeSport ne garantit pas que le site Internet à partir duquel le jeu-concours est accessible fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques ou des défauts. La responsabilité de BallesdeSport ne pourra être engagée sur ce fondement.

BallesdeSport ne sera pas responsable de l'utilisation des réseaux sociaux par le participant qui se doit d'être conforme aux réglementations applicables ni de dysfonctionnement des réseaux sociaux.

La participation au jeu-concours est de la seule responsabilité des participants. BallesdeSport ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler, notamment de leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

BallesdeSport ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions. Dans tous les cas, elle se réserve la possibilité de prolonger ou reporter la période de

participation. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

BallesdeSport ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers du fait des services postaux ou autres modes de livraisons. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries…), cas fortuits ou faits d'un tiers, privant notamment partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

BallesdeSport ne pourra être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. De même BallesdeSport ne pourra être tenus pour responsable de la perte ou du vol des lots par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Les gagnants sont seuls responsables de leurs gains et de leurs utilisations.

ARTICLE 9 : REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Ce règlement peut-être consulté en ligne et imprimé à tout moment sur le compte ballesdesport.com. Il ne pourra pas faire l'objet d'un envoi postal en version imprimé mais il pourra faire l'objet d'un envoi par courrier électronique sur demande.
Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées ou annulées, partiellement ou en totalité, sans préavis, à la seule discrétion de l'Organisateur. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée sur ce motif.

BallesdeSport.com se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une publication internet sur le site de BallesdeSport.com et d'une publication sur le compte Instagram® de l'Organisateur .

Article 10 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, dont le présent sont interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site et/ou les réseaux sociaux ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 11: LITIGE

Le présent règlement est régi par la loi française.

BallesdeSport se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, 15 jours après la fin du jeu.

Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de BallesdeSport ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu.

De convention expresse entre le participant et BallesdeSport, seuls les systèmes et fichiers informatiques de BallesdeSport feront foi.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, BalleseSport pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par BallesdeSport.

Article 12 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application du présent règlement, la contestation sera soumise à l'appréciation souveraine des tribunaux français compétents.

Si l'une des dispositions du présent règlement était invalidée, vous serez toujours soumis aux autres dispositions de ce règlement. Dans un tel cas, la disposition invalidée sera néanmoins appliquée dans la mesure où la loi le permet en tenant compte du contenu et de l'objectif de ce règlement.
